



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 janvier 2018

Convoqué le 8 janvier 2018, le Conseil Municipal s'est réuni le 17 janvier 2018 à 20 h 00 en Mairie - salle des réunions - sous la présidence de M. Etienne VOLLMAR, Maire.

Membres présents : WENGER Isabelle, Eric STEINER, MULLER Madeleine, BUSCH Patrice, FISCHER Anne, VIVIER Michèle, ENGEL Delphine, LEBEAU Denis, WEIBEL Aimé, ENGELHARD Sonia, HEIT Franck,

Membres absents excusés : WENGERT Christophe (qui donne procuration à Eric STEINER), MULLER Elodie (qui donne procuration à Franck HEIT), EBERSOHL Didier (qui donne procuration à Denis LEBEAU), CARLEN Jacques (qui donne procuration à Anne FISCHER), SCHNEIDER Camille, GEBHART Estelle, HAAS François.

Membre absent :

--oOo--

Mme WECH Sandra assure la fonction de secrétaire de séance
Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

--oOo--

M. le Maire soumet le procès-verbal du 7 novembre 2018 qui est adopté à l'unanimité.
M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

--oOo--

I – AFFAIRES FINANCIERES

• Recensement de la population 2018 – Rémunération des agents recenseurs et coordonnateurs

Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018. La réalisation de ce recensement repose sur un partenariat entre la Commune et l'INSEE.

La Commune a la charge de l'organisation de l'enquête, de la nomination des coordonnateurs communaux, du recrutement des agents recenseurs et de leur rémunération.

A ce titre, la Commune perçoit une dotation forfaitaire globale de 4.110,- € calculée en fonction des logements et des habitants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE la rémunération de ces agents comme suit :

- Pour les 4 agents recenseurs :
 - 1.25 € par bulletin individuel
 - 0.65 € par feuille de logement
 - 25 € par ½ journée de formation
- Pour les 2 coordonnateurs communaux
 - Un forfait de 450 € net par agent

PRECISE de prévoir les crédits nécessaires à l'article 64131 du budget 2018

-oOo-

Budget

- Admission en non-valeur

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de l'état des produits irrécouvrables dressé par le Trésorier de Bischwiller répertoriant les titres de recettes impayés relatifs à la consommation d'eau.

- 238.60 Euros pour les factures de consommation d'eau - c/6541 du budget 2018

Après en avoir pris connaissance et à la demande du Trésorier,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables sachant que cette décision ne vaut en aucun cas remise de dettes des débiteurs concernés

- Décision modificative du budget principal – transfert de crédits

Dans le cadre du budget « Principal » exercice 2017, le Maire soumet au conseil municipal le projet de décision modificative qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :



Article	Intitulé	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits
103	Préfinancement FCTVA – Remboursement amortissement		31.500,-
020	Dépenses imprévues	-31.500,-	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VOTE la décision modificative telle qu'elle se traduit ci-dessus par les transferts de crédits.

o Information – c/657362

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre du budget « Principal » exercice 2017, nous avons ouvert des crédits pour une subvention prévisionnelle des dépenses du CCAS de 8.000,- € ; suite à une augmentation de ces dépenses qui est de 8.616,69 € un virement de ce même montant a été fait du c/657362 vers le budget CCAS afin de clore le budget 2017.

Aucune décision modificative n'est à prendre car il y a suffisamment de crédits au chapitre 65

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

PREND en compte cette information qui sera transmise à la trésorerie

-oOo-

II – **DIVERS**

- **Projets de travaux 2018**

- o Bâtiments scolaires

- **Aménagement du couloir école maternelle**

Eric Steiner soumet le projet qui se présente par :

- Des travaux de rénovation électrique, remplacement des portes en bois, mise en place de vestiaire modulable, mise en place d'une armoire de rangement, travaux de peinture, travaux de revêtement de sol qui peut être de type PVC et remplacement des skydômes de toiture.

Vérifier au niveau de la sécurité s'il y a lieu d'installer des portes coupe-feu pour des bâtiments de 5^{ème} catégorie.

Montant prévisionnel des travaux estimés entre 50 000 € et 60 000 € T.T.C.

Une consultation auprès de trois entreprises générales devra être faite dans les prochaines semaines. Les devis seront présentés lors de la prochaine commission des travaux et du conseil municipal pour missionner l'entreprise retenue.

- **Aménagement des toilettes école primaire**

Eric Steiner soumet ce projet qui se présente par :

- Rénovation totale des toilettes de l'école primaire (travaux de rénovation électrique, peinture, carrelage, séparateur, changement des toilettes et urinoirs, lave mains).

Montant prévisionnel des travaux estimés à 75 000 €

Une consultation auprès de trois entreprises générales devra être faite dans les prochaines semaines. Les devis seront présentés lors de la prochaine commission des travaux et du conseil municipal pour missionner l'entreprise retenue.

- **Aménagement rue des Sœurs**

Eric Steiner soumet ce projet qui se présente par :

- Aménagement de l'espace rue des Sœurs entre l'école primaire et l'école maternelle pour un montant prévisionnel de 8 000 €

Une consultation auprès de trois entreprises devra être faite dans les prochaines semaines. Les devis seront présentés lors de la prochaine commission des travaux et du conseil municipal pour missionner l'entreprise retenue.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE ces trois projets

PRECISE que ces trois projets feront l'objet d'une seule demande de subvention sous la dénomination rénovation du groupement scolaire (école primaire et maternelle),

PRECISE qu'il faudra solliciter auprès des différentes administrations toutes subventions pouvant être accordées afférentes à ce dossier auprès : Conseil Départemental, contrat ruralité, DETR et TDIL,

S'ENGAGE à prendre en charge en tout état de cause la part non subventionnée sur les fonds propres de la commune,

PRECISE que les crédits devront être inscrits tant en dépenses qu'en recettes au budget de l'exercice 2018,

AUTORISE M. le Maire à signer au nom de la commune tous les documents relatifs à cette dotation.

- o Cimetière et Monument aux Morts

- **Extension Columbarium colysée**

Une consultation a été effectuée auprès de plusieurs entreprises, nous sommes contraints de valider le devis de l'entreprise MUNIER pour un montant de 8.090,43 € H.T à prévoir au budget 2018, pour l'extension Colysée 2x6 cases car c'est un modèle déposé. L'entreprise interviendra courant du mois de janvier.

- **Extension du cimetière**



Monsieur le Maire présente ce dossier suivant le plan de situation du cimetière, il stipule que les parcelles adjacentes sont réservées pour l'extension du cimetière.

Après concertation, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

CHARGE M. le Maire :

- De contacter les propriétaires des deux parcelles situées à l'arrière du cimetière pour une surface de 20.93 ares en vue de leurs acquisitions.
- Prendre l'attache d'un bureau d'étude pour effectuer un plan d'aménagement,
- Effectuer un projet sommaire avec un montant prévisionnel des travaux envisagés,
- Elaborer un règlement du cimetière,
- Ce dossier sera étudié par la Commission des travaux avant d'être présenté au Conseil Municipal. La réalisation de ce projet, sauf urgence, sera programmée pour l'exercice 2019 pour des raisons de subventions.

▪ **Aménagement du Monument aux Morts** (prévu en 2017)

Dossier prévu initialement en 2017, la consultation n'ayant pu se faire avant le 11 novembre, ces travaux sont reportés au budget 2018. La consultation auprès de plusieurs entreprises est en cours.

○ Véhicule et matériel pour le Service Technique

Mme Wenger Isabelle, présente le dossier :

- Acquisition d'un véhicule automobile « Type PARTNER », une consultation auprès des différentes concessions automobiles pour envisager l'acquisition d'un véhicule électrique en fonction des besoins et du coût : 30 000 € à prévoir au budget 2018
- Acquisition d'un petit tracteur (30 Ch) + lame + pelle à neige / saleuse. Consultation à faire auprès des différents établissements pour un montant prévisionnel de 35 000 € à prévoir au budget 2018
- Pelle pour le grand tracteur à prévoir au budget 2018

• **Communications diverses**

- Fleurissement : nous ne ferons pas de consultation cette année ; l'entreprise FENNINGER se chargera du Fleurissement du village
- Voir avec l'entreprise Fenninger pour la mise en place de nouveaux arbres près de la pharmacie
- Mettre en place un nouveau radar pédagogique rue Principale
- Changer les panneaux de communication et en prévoir au Parc de Loisirs et à l'école.
- Réinscrire le nom du village au niveau du plateau rue Principale.
- Coups de vent : plusieurs interventions ont eu lieu, notamment :
 - Presbytère : un sapin est tombé soulevant la clôture qui devra être réparée.
 - École primaire : quelques tuiles sont tombées
 - École maternelle : couvercle du skydôme arraché sur le préau

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h 40.

Le Maire, VOLLMAR Etienne

WENGER Isabelle

STEINER Eric

MULLER Madeleine

BUSCH Patrice

WEIBEL Aimé

VIVIER Michèle

FISCHER Anne

HEIT Franck

MULLER Elodie

WENGERT Christophe

ENGEL Delphine

HAAS François

SCHNEIDER Camille

CARLEN Jacques

LEBEAU Denis

GEBHART Estelle

EBERSOHL Didier

ENGELHARD Sonia

